

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Procès- Verbal du conseil municipal
du 8 avril 2024

Présents : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, CHEVALIER François, BULONE Géraldine,
DURANTON Jacques, FRANCOIS Marine, JACQUIN Thibault, BRETON Nicolas, , BRUILLOT Maxime.

Excusés : BAUDURET Matthieu (pouvoir à BRUILLOT M.), JARNO Pascal, DE JACQUELOT Rodolphe,
CLERGET Sébastien (pouvoir à JEUNET M.- arrive au point 4).

Mme Bernadette GRAPPE a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Compte-rendu des commissions
- Vote des taux des taxes communales 2024
- Vote compte de gestion 2023, compte administratif 2023, affectation du résultat et du budget 2024 : Budget communal, Lotissement et Assainissement.
- Adhésion au groupe Agence France Locale
- Adoption devis : plafond église, réfection passage canadien, sortie de secours salle polyvalente, déplacement clôture Ilay.
- Adoption devis travaux Centre de loisirs- cantine
- Tarif convention pluriannuelle ZA 54 (Ilay)
- Forfait SACEM pour fêtes locales
- Vente et achat parcelles boisées : GF JATI
- Questions diverses

1/ Approbation du PV précédent :

A l'unanimité des membres présents à cette séance, le Conseil Municipal approuve le PV du 22 février qui sera affiché et publié sur le site internet.

2/ Vote des taux des taxes communales 2024 :

Afin d'équilibrer le budget primitif, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de fiscalité de 1% et fixe les taux suivants :

- Foncier Bâti : 33.53 %
- Foncier non bâti : 16.02 %
- Taxe d'habitation : 11.67 %

3/ Vote comptes de gestion 2023, comptes administratifs 2023, affectation du résultat et budgets primitifs 2024 :

- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion des budgets Assainissement, Lotissement et Communal.
- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs des 3 budgets qui s'établissent comme suit :

BUDGET communal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent Reporté		215 525.76	89 856.72	
Opérations de l'année	669 802.25	662 872.37	190 950.38	164 576.06
TOTAUX	669 802.25	878 398.13	280 807.10	164 576.06
		208 595.88	116 213.04	

Excédent global : 92 364.84

BUDGET lotissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent Reporté		36 950.83		
Opérations de l'année	36 950.83	0		
TOTAUX	36 950.83	36 950.83		
Résultat de clôture		<u>0</u>		

Excédent global : 0 - dissolution de ce budget LOTISSEMENT

BUDGET Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent reporté		29 443.63		14 169.36
Opérations	16 139.50	32 330 .80	36 094.50	18 247.26
TOTAUX	16 139.50	61 774.73	36 094.50	32 416.62
Résultat		<u>45 634.93</u>	<u>3 677.88</u>	

Excédent global : 41 957.05

- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats du budget Assainissement en report et ceux du budget Communal en investissement pour combler le déficit, le reste en report en fonctionnement.
- ✓ Approbation à l'unanimité du budget Assainissement 2024 qui s'équilibre comme suit
 - Dépenses et Recettes de fonctionnement : 82 747 €.
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 35 232 €.
- ✓ Approbation à l'unanimité du budget Communal 2024 qui s'équilibre comme suit
 - Dépenses et Recettes de fonctionnement : 703 364 €.
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 318 763 €.

4/ Adhésion au groupe Agence France Locale : (S CLERGET arrive au CM)

L'agence France Locale est une banque appartenant uniquement aux collectivités locales et dédiée exclusivement aux collectivités locales, qui en sont les uniques actionnaires. L'AFL lève des fonds auprès d'investisseurs et redistribue aux collectivités sous forme de prêt bancaire à taux plus bas que le marché traditionnel. A 5 voix pour(voix prépondérante du Maire), 5 contre et 1 abstention, le Conseil accepte l'adhésion à l'AFL et prend note de la participation de 3 200€ au capital qui sera versée en 2 fois sur 2024 et 2025.

5/ Adoption devis divers :

- ✓ Réfection du plafond de l'église : Mme le Maire rappelle la chute d'un abason sur le toit de l'église qui a provoqué des infiltrations et de fait des dégradations d'une partie de la voûte de l'église. Après étude des différents devis et accord de notre assureur GROUPAMA, à l'unanimité, le Conseil retient le devis de l'entreprise Thierry VOULOT de 3 332.46 € HT pour la réfection de la voûte de l'église.
- ✓ Réfection du passage canadien : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le passage canadien situé vers le stade est vétuste et même dangereux dans la mesure où les tubes le constituant peuvent abimer les véhicules. Après étude du devis, et à l'unanimité, le Conseil retient le devis de l'entreprise JTA de 2 080 € HT la fourniture et pose de nouveaux tubes au passage canadien.
- ✓ Réfection sortie de secours salle polyvalente : Suite aux travaux de réfection de la salle des fêtes, considérant la nécessité d'aménager l'extérieur derrière la porte de secours, à l'unanimité (moins une voix), le Conseil retient le devis de EURL PAYSAGE SUSPENDU de 7 140 € HT pour cet aménagement PMR.
- ✓ Déplacement clôture d'Ilay : Suite à la demande de M DURANTON, un devis pour le déplacement de la barrière vers le lac d'Ilay le long de la RD 75, permettant d'élargir le sentier piétonnier, a été établis par TP FOREST pour 2 388 €. Le Conseil refuse par 10 voix sauf 1 pour, au motif que trop onéreux.

6/ Adoption devis travaux Centre de loisirs- cantine :

Vu la délibération du 9 novembre 2023 décidant la rénovation des locaux de l'ALSH et approuvant le plan de financement définitif, après étude des différents devis, à l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis des entreprises suivantes :

- ZENO SCHNEIDER (plafonds et murs) pour un montant de 25 529.88 € HT.
- PAGET CONFORT (plomberie) pour un montant de 5 159.29 € HT.
- PYANET LEC (électricité) pour un montant de 2 800 € HT.
- SARL CHALET ET MENUISERIE DU DOMBIEF (cloison) pour 9 616 € HT. (5 pour, 4 contre, 2 abstentions).

Ces travaux se feront cet été en juillet et août.

7/ Tarif convention pluriannuelle ZA 54.

Vu la lettre de Monsieur HUMBERT Christian demandant de mettre fin à la convention de location de la parcelle ZA 54 et la demande de MOINE Johan, repreneur de l'exploitation agricole. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer sous forme de convention pluriannuelle d'exploitation, à compter du 1^{er} janvier 2025, au M MOINE Johan la parcelle ZA 54 de 3.28 hectares exploitables à 110 €/ha.

8/ Forfait SACEM pour fêtes locales :

Considérant la possibilité pour la commune de souscrire à un forfait SACEM spécifique pour les 3 événements organisés pour le compte de la commune, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de souscrire au forfait 3 événements de la SACEM pour l'organisation de la fête patronale (25 et 26 mai) et le 14 juillet et à régler le montant correspondant de 222 €.

9/ Vente et achat de parcelles boisées :

- ✓ Suite à une proposition du GF JATI, Le Conseil Municipal refuse la vente de la ZB 53 au GF JATI et décide d'exploiter cette parcelle.
- ✓ Vu la proposition de préemption de la parcelle ZB 108 faite par Jurisnotaires et considérant que celle-ci est contiguë à une propriété communale, le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle ZB 108 lieu-dit PRE BARBIER de 31 a 09 ca pour un montant de 600 € et prend note des frais d'acquisition de 385€ à la charge de la commune.

10/ Subvention à l'auberge du Grominet (ajout accepté par les conseillers à l'ouverture de la séance) :

Vu la réouverture du restaurant communal et l'inauguration organisée par la SARL l'Auberge du GROMINET, nouveau locataire, et considérant la volonté communale de soutenir financièrement cette reprise.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser une subvention de 300 € à la SARL l'Auberge du GROMINET pour l'inauguration de son enseigne le 27 avril 2024.

11/ Questions diverses :

- Pétition contre la suppression de l'affouage : Mme Le Maire fait part au Conseil de la pétition signés par un certain nombre d'habitants contre la suppression de l'affouage. Une réponse collective à cette pétition sera faite dans le bulletin de fin d'année.
- Demande Hélène MONIN : celle-ci cherche un local pour transformer des plantes. Après visite du préau de l'ancienne école, celle-ci demande que soient réalisés des travaux : changement des fenêtres et portes, étanchéité du plafond. Le Conseil refuse d'effectuer des travaux dans ce local et donc de louer ce local.
- Demande achat de terrain de M. DUPONT Antoine : une commission se rendra sur place avec lui et le Conseil prendra sa décision au prochain Conseil.
- Demande de Johann MICHEL : celui-ci demande l'autorisation de stocker du bois derrière le lavoir du bas de ville. Autorisation refusée au motif que ce patrimoine doit rester propre. Il sollicite également l'autorisation d'installer un panneau d'interdiction de stationner sur la voie communale car il craint que le mur lui appartenant ne cause des dégâts sur une véhicule. Le Conseil refuse car cela ne semble pas justifié.
- Mme le Maire informe qu'une rencontre est prévue avec le CAUE pour la vente de parcelles constructibles vers le cimetière.

La séance est levée à 23 heures.